

ASSURANCE VIE

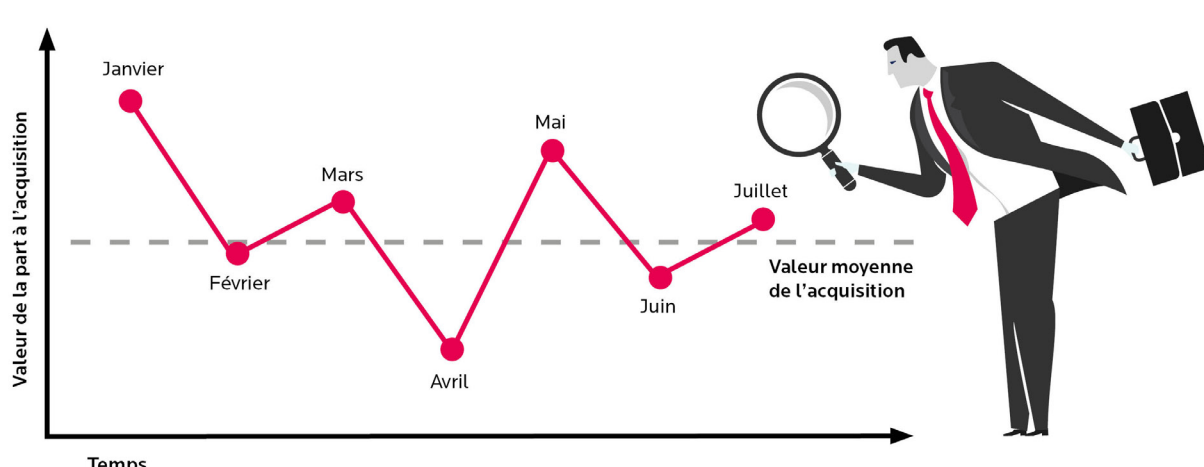
PILOTEZ VOTRE ÉPARGNE AVEC L'INVESTISSEMENT PROGRESSIF

Définition de l'investissement progressif

Par investissement progressif, on entend le fait d'investir à intervalle régulier sur les marchés.

Pourquoi investir progressivement ?

Investir peu à peu sur les marchés financiers permet d'obtenir différents points d'entrée sur le marché et ainsi de lisser le prix d'achat :



Prenons l'exemple d'un investisseur avec une épargne de 6 000 €. En investissant peu à peu, l'investisseur aura acheté à terme des parts à un coût moindre. Il acquiert ainsi plus d'unités de compte qu'un investissement ponctuel. Une fois totalement investie, son épargne de 6 000 € pourra générer un potentiel de performance plus important qu'une même épargne de 6 000 € investie en une seule fois.

Versement programmé ou Investissement progressif	Valeur versée	Valeur de la part à l'acquisition	Nombre de parts acquises
Janvier	1 000 €	100 €	10,00
Février	1 000 €	110 €	9,09
Mars	1 000 €	90 €	11,11
Avril	1 000 €	80 €	12,50
Mai	1 000 €	95 €	10,53
Juin	1 000 €	100 €	10
Total pour les investissements progressifs	6 000 €	94,89 €	63,23

Exemple d'un Investissement ponctuel	6 000 €	100 €	60
---	----------------	--------------	-----------

Exemple non contractuel donné à titre indicatif afin d'illustrer le fonctionnement d'un investissement progressif. L'investissement en unités de compte présente un risque de perte en capital et leur valeur est sujette à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Au sein d'un contrat d'assurance vie, vous avez en tant qu'investisseur deux possibilités pour entrer progressivement sur les marchés :

L'OPTION INVESTISSEMENT PROGRESSIF

Le principe

Au sein de votre contrat d'assurance vie, vous réalisez un arbitrage c'est-à-dire vous transférez des sommes d'un support à un autre.

Comment ça marche ?

À la mise en place de l'option, vous définissez :

- ▶ le support de départ d'où les sommes seront prélevées,
- ▶ le support d'arrivée qui réceptionnera ces sommes,
- ▶ le montant total à arbitrer,
- ▶ la périodicité/fréquence des investissements.

Votre option ainsi définie, votre épargne est progressivement et automatiquement transférée du support de départ vers le ou les support(s) d'arrivée. L'option prend fin quand la totalité de la somme à investir a été transférée sur le/les support(s) d'arrivée.

Conçue pour dynamiser un contrat d'assurance vie, cette option est généralement définie selon principe suivant : le support de départ est un support « sécuritaire » et le ou les support(s) d'arrivée sont plus dynamiques. Ils offrent un potentiel de rendement plus important, mais **présentent un risque de perte en capital.**

L'OPTION VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS

Le principe

Vous versez régulièrement le même montant sur le ou les support(s) de votre choix logé(s) au sein de votre contrat d'assurance vie. Ces sommes sont prélevées sur le compte courant que vous aurez indiqué sur le bulletin de mise en place de cette option de gestion.

Comment ça marche ?

À la mise en place de l'option, vous définissez :

- ▶ le montant du versement,
- ▶ la fréquence du versement : mensuel, trimestriel, semestriel, annuel.



Ces deux options peuvent être mises en place à tout moment dans le cadre de votre contrat d'assurance vie lors d'une souscription initiale ou en cours de vie du contrat.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous.

Norbert MEFFRE - 06 24 26 80 37
nmeffre@meffrepatrimoine.com